

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 43 (1935)

Heft: 11

Vereinsnachrichten: Croix-Rouge Suisse : comité de direction

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sanitätszug 19 und 20 je 10 Schwestern vom Schwesternhaus Fluntern-Zürich und je 10 Samariterinnen von Zürich-Wiedikon. (Fortsetzung folgt.)

Croix-Rouge Suisse. Comité de Direction.

Pour la première fois depuis l'assemblée générale de la Croix-Rouge à Sierre, les membres de la Direction ont été réunis à la Maison de la Croix-Rouge à Berne, le 17 octobre 1935.

Au début de la séance, le président a salué cordialement le nouveau secrétaire général, M. de Fischer, entré en fonctions en mai dernier, et les membres de la direction élus en mai, soit MM. le colonel commandant de corps Guisan, Lausanne, le colonel divisionnaire Dr Bircher, Aarau, le major Dr de Reynier, Boudry, Bohren, Lucerne, et Merz, Berthoud.

La Direction de la Croix-Rouge se compose aujourd'hui de: MM. le Dr Anton von Schulthess, président; le Dr André Guisan, vice-président; Bohren, trésorier général; le colonel Sutter, médecin en chef de la Croix-Rouge; F. de Fischer, secrétaire général, qui forment à eux cinq le Comité central, assistés des Drs Scherz et de Marval.

Le Conseil fédéral est représenté au sein de la Direction par MM. le Dr Carrière, chef de l'Office fédéral de la Santé publique, le colonel P. Vuilleumier, médecin en chef du Service des Etapes, et le colonel Sutter, mentionné plus haut.

Les représentants des Sociétés affiliées à la Croix-Rouge sont: pour l'Alliance suisse des samaritains, MM. Seiler et Hunziker, pour la Société des troupes du Service de Santé, M. Apothéloz, pour l'Alliance suisse des gardes-malades, S^r Louise Probst. Les autres membres de la Direction sont actuellement: MM. Auf der Maur, rédacteur, Lucerne; Dr

G. A. Bohny, juriste, Bâle; Dr Alec Cramer, Genève; le Ministre Dinichert, Berlin; Dr Fr. Dumont à Berne; le colonel Bircher à Aarau; le colonel Guisan à Lausanne; le colonel Pedotti à Bellinzona; le Dr Röhlisberger, président de l'Ecole du Lindenhof; le Dr Ischer, ancien secrétaire général; le major de Reynier à Boudry-Neuchâtel; Merz, Berthoud, professeur; A. Schubiger à Lucerne, commerçant; M^{lle} B. Trüssel à Berne.

C'est dire que dans ce Comité de Direction, composé de 27 personnes, presque toutes les régions de la Suisse, de Saint-Gall à Genève et de Bâle au Tessin, sont représentées.

*

En séance du 17 octobre, la Direction a confié la caisse de la Croix-Rouge à M. le directeur Bohren de Lucerne, puis, d'après le § 24 des statuts centraux, elle a nommé les présidents des diverses commissions de la société:

Commission de mobilisation, président

M. le colonel Sutter;

sous-commission des *Colonnes et Détachements*, le même;

sous-commission du *Matériel*, M. A. Schubiger;

sous-commission de *Défense aéro-chimique*, Dr Dumont.

Commission du personnel infirmier, M. le Dr Ischer;

Commission des Samaritains, M. le Dr Scherz;

Commission des prisonniers de guerre, colonel Vuilleumier;

Commission de propagande, Dr de Fischer, secrétaire général;

Commission des Secours sur routes, Dr A. Guisan;

Commission de la Croix-Rouge de la Jeunesse, M. Merz.

Les présidents de ces commissions feront au Comité central des propositions pour compléter les comités qu'ils auront à diriger. La commission de propagande aura en premier lieu à s'occuper de la création de nouvelles sections de la Croix-Rouge dans les régions où elles n'existent pas encore (par exemple: dans le canton d'Uri et de Zoug, dans le Seetal et en Thurgovie).

La Commission de la Croix-Rouge de la Jeunesse devra examiner si cette formation doit être introduite plus généralement en Suisse où — jusqu'ici — il n'existe que très peu de ces sections de Jeunes, car la Croix-Rouge suisse ne s'y est que fort peu intéressée.

On voit donc que la Direction de la Croix-Rouge a ressuscité les «Commissions» qui n'existaient plus guère que sur le papier, afin d'intéresser un plus grand nombre de personnes aux différentes activités de notre Croix-Rouge nationale. — Le secrétaire général fait partie d'office de toutes ces commissions dont les tâches sont nettement délimitées. C'est ainsi que la Commission du Matériel par exemple, aura à compléter le matériel hospitalier stocké par la Croix-Rouge, et qui, depuis les mobilisations de guerre et depuis l'épidémie de grippe de 1918/1919, n'a pas été suffisamment remplacé.

*

Puis la Direction s'est occupée de venir en aide à la Croix-Rouge éthiopienne, récemment fondée à Addis-Abeba, et admise dans le giron des Croix-Rouges. La Croix-Rouge italienne a fait savoir qu'elle est prête à toutes les éventualités et qu'elle n'a pas besoin

de l'aide étrangère. Il n'en est pas de même de l'Abyssinie où des secours sanitaires sont instamment réclamés. — Comme une mission du C. I. C. R. va partir de Genève pour le théâtre des hostilités dans le Nord-Est de l'Afrique, la Croix-Rouge suisse a décidé de s'y intéresser et de lui fournir une partie de son équipement. Un crédit a été ouvert dans ce but (médicaments, sérums, vaccins, objets de pansements) et la Direction espère que de nombreux dons en argent lui parviendront par son compte de chèques III 4200 «Souscription de la Croix-Rouge suisse». Pour le moment elle a renoncé à faire un appel au peuple suisse.

Le communiqué suivant a été adopté séance tenante, et a paru dans les journaux: *L'aide de la Croix-Rouge suisse*.

«Sollicité par le Comité International de la Croix-Rouge à Genève, la Direction de la Croix-Rouge suisse a décidé d'ouvrir son compte de chèques en faveur de la Croix-Rouge éthiopienne. Celle-ci demande qu'on lui vienne en aide, tandis que la Croix-Rouge d'Italie renonce à toute intervention des Croix-Rouges étrangères.

Les sommes recueillies par la Croix-Rouge suisse en faveur de la Croix-Rouge éthiopienne seront mises à la disposition du C. I. C. R. qui organise une mission devant partir incessamment, et qui sera pourvue de matériel de la Croix-Rouge suisse.

Prière de verser les dons sur le compte de chèques postaux III 4200 de la Croix-Rouge suisse à Berne. Tous les donateurs sont remerciés sincèrement.»

*

La Direction a approuvé l'introduction des cartes d'identité pour les infirmières se rattachant à la Croix-Rouge et susceptibles d'être mobilisées soit en

cas de guerre, d'épidémies ou de cataclysmes. Ces cartes, format passeport, devront être munies de la photographie de la titulaire, timbrées par la Croix-Rouge, et seront contresignées par les organes (école, maisons-mère, section) qui auront à les délivrer. Elles devront être renouvelées chaque année et contiendront l'incorporation en cas de mobilisation ainsi que les indications du lieu de rassemblement où les titulaires auront à se rendre. — Les cartes d'identité rappellent aux infirmières qu'elles doivent arriver à la place de mobilisation, munies de leurs effets personnels, d'une couverture de laine, d'un gobelet, cuiller, fourchette et couteau, ainsi que de provisions de bouche pour deux jours. Ces cartes seront sans doute délivrées dès 1936 à toutes les infirmières de la Croix-Rouge suisse.

En fin de séance, la Direction a décidé de préavis favorablement auprès du Département militaire la requête de l'École d'infirmières d'Aarau et celle du Bon-Secours à Genève. Ces institutions demandent la reconnaissance officielle de leurs écoles dès qu'elles diplômeront leurs élèves après trois ans d'études professionnelles, ce qui n'est pas encore le cas actuellement.

*

Après avoir constaté les difficultés financières de la Croix-Rouge suisse qui, depuis bien des années, boucle ses comptes avec des déficits atteignant 20 et 30'000 francs, la Direction décide d'insister auprès du Comité de la Fête du 1^{er}-Août pour que le produit de la collecte de 1937 soit attribué si possible à notre institution.

Aus den Direktions-Verhandlungen des Schweiz. Roten Kreuzes.

Zum ersten Male seit der Delegiertenversammlung in Sierre haben sich die Mitglieder der Direktion zu einer Sitzung vereinigt, die am 17. Oktober in Bern stattfand. Zu Beginn der Verhandlungen begrüßte der Vorsitzende, Oberst von Schulthess, den neuen Zentralsekretär, Dr. von Fischer, wie auch die zum ersten Male in der Mitte erscheinenden Mitglieder, die an der genannten Versammlung im Mai gewählt worden sind. Dem engern Direktionskomitee gehören an: Oberst von Schulthess, Zürich, Präsident; Dr. André Guisan, Lausanne, Vizepräsident; Prof. Dr. Bohren, Luzern, Zentralkassier; Rotkreuzchefarzt Oberst Sutter; der Zentralsekretär Dr. von Fischer, und die beiden Adjunkten Dr. de Marval und Dr. Scherz. — Weitere

Mitglieder der Direktion sind: Redaktor *Auf der Maur*, Luzern; Dr. *G. A. Bohny*, Advokat in Basel; Dr. *Alec Cramer*, Arzt, Genf; Minister *Dinichert*, Berlin; Dr. *Fritz Dumont*, Arzt, Bern; Oberstdivisionär *Bircher*, Aarau; Oberstkorpskommandant *Guisan*, Lausanne; Dr. *Pedotti*, Arzt, Bellinzona; Dr. *Röthlisberger*, Advokat, Bern; Dr. *Ischer*, ehem. Zentralsekretär; Dr. med. *de Reynier*, Arzt, Boudry; Gymnasiallehrer *Merz*, Burgdorf; *Albert Schubiger*, Luzern; Frl. *Bertha Trüssel*, Bern. Ferner gehören der Direktion an als Vertreter des Bundesrates: Oberst *P. Vuilleumier*, Montreux; Dr. *Carrière*, Chef des Eidg. Gesundheitsamtes, und Rotkreuz-Chefarzt Oberst Sutter, St. Gallen (wie oben erwähnt), dann als Vertreter der Hilfsorga-